



Agent de Propreté et d'hygiène (APH)

Métier

- ↪ Agent de nettoyage en collectivité,
- ↪ Agent de nettoyage industriel,
- ↪ Agent de propreté des locaux,
- ↪ Agent de propreté en grande surface,
- ↪ Agent d'entretien polyvalent



L'agent de propreté et d'hygiène assure des prestations de nettoyage manuel et mécanisé afin de garantir l'hygiène et la propreté de locaux et d'équipements et préserver le cadre de vie des usagers. Il adopte une posture de service et s'adapte à l'utilisation des locaux en présence des usagers. Il fait preuve de discrétion et respecte la confidentialité.

L'agent de propreté et d'hygiène organise sa prestation en fonction d'une fiche de poste issue d'un cahier des charges ; dans les locaux à risque de biocontamination, il se conforme aux protocoles. Il utilise des produits et des matériels de nettoyage adaptés aux prestations. Tout au long de son service, il travaille dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et respecte les principes d'économie d'effort dans l'utilisation de matériels et machines de nettoyage. Dans une démarche de développement durable, il intègre les écogestes aux modes opératoires et techniques.

Il nettoie manuellement des surfaces, assure l'entretien de sanitaires et des prestations de bionettoyage dans des environnements spécifiques.

L'agent de propreté et d'hygiène maintient son matériel en état de propreté et en assure l'entretien courant. Il assure, auprès du client et du hiérarchique, la traçabilité de la prestation par un cahier de liaison ou un support numérique.

Le titre **Agent de propreté et d'hygiène (APH)** est composé de 2 blocs de compétences, chacun d'eux faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Réaliser une prestation de nettoyage manuel
- Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

Accès au titre

2 voies

Par la formation professionnelle au CFPA

Durée : 18 semaines

Pré-requis : niveau fin de 3^{ème} du collège

Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels

Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.

Evolution professionnelle

Chef d'équipe, chef de site, responsable de secteur, technicien qualité, chef d'agence de nettoyage.

Contexte de travail

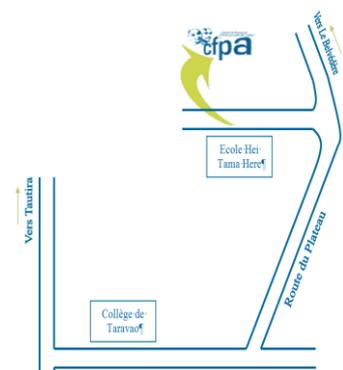
L'agent de propreté et d'hygiène porte une tenue de travail et des équipements de protection individuelle adaptés.

L'emploi s'exerce de plus en plus en journée, en fonction de la prestation et de l'utilisation des locaux, les horaires peuvent être décalés avec des amplitudes importantes. Il travaille seul ou en équipe.

L'activité s'exerce principalement à l'intérieur, éventuellement sur plusieurs sites différents. Elle nécessite une condition physique permettant l'utilisation de matériels mécanisés. Elle exige une station debout prolongée avec un rythme de travail parfois soutenu.

Où se former ? Où certifier ses compétences ?

Unité de formation de Taravao



Titre de Niveau V (3)

Arrêté N° 469/CM
du 27 avril 2015